

Règlement de l'Annezinoise du 17 novembre 2019

1 - Organisation

La course « Annezinoise » se déroulera le 17 novembre 2019, organisée par l'association sportive « RRM Annezin », avec le support de la Mairie d'Annezin, l'appui technique de la société « Asport Timing », ainsi que de nombreux bénévoles.

2 - Inscription

Modalités d'inscription :

Par internet : sur le site www.rrm-annezin.com jusqu'au vendredi 15 novembre, minuit.

A savoir, les frais d'inscription en ligne ne sont pas pris en charge par l'organisation.

Les inscriptions sont ouvertes par internet, avec paiement sécurisé jusqu'au vendredi 15 novembre, minuit. Dès l'inscription effectuée le participant reçoit un e-mail de confirmation, de son inscription et du montant de la transaction.

Par courrier : retourner le bulletin d'inscription avant le mardi 12 novembre 2019 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Mr Ludovic THELLIER - 7, rue Laennec - 62232 Annezin

LA SIGNATURE DU BULLETIN EST OBLIGATOIRE (ou de son représentant pour les mineurs) pour pouvoir prendre le départ de la course. Toute falsification du bulletin entraînera le déclassement de la course.

Les inscriptions ne seront prises en compte qu'à réception du dossier complet signé et accompagné du règlement (chèque à l'ordre de RRM Annezin)

ATTENTION : MAJORATION de 3 € pour les inscriptions le dimanche matin.

Vous êtes licencié FFA, FFT, UFOLEP, FSCF, UNSS, UGSEL faisant apparaître la mention Athlétisme : vous devez impérativement mettre votre numéro de licence sur le bulletin d'inscription de la course et présenter celle-ci ou joindre une photocopie au moment du retrait de votre dossard.

Vous êtes coureur non licencié : vous avez l'obligation de présenter un certificat médical datant de moins d'un an avec la mention suivante « non contre-indication à la course à pied en compétition ou athlétisme en compétition » lors du retrait du dossard ou joindre le certificat à votre bulletin d'inscription.

L'association sportive RRM Annezin passe par un partenaire pour les inscriptions en ligne. Dans ce cadre, aucun remboursement ne sera pris en compte.

3 - Ravitaillements.

Un ravitaillement sera proposé à l'arrivée du 5 km. Pour les coureurs inscrits sur le 10 km, un ravitaillement sera proposé au 5^{ème} km ainsi qu'à l'arrivée.

4 - Environnement.

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet (ex : gels), hors des lieux prévus à cet effet (zones de ravitaillement) pourra entraîner la mise hors course du concurrent fautif. Merci de respecter l'environnement dans lequel vous courez !

5 - Sécurité.

L'assistance médicale est confiée à la Croix Rouge Française. Un dispositif de secours est mis en place pour pouvoir intervenir au plus vite à tous points du parcours, grâce au PC course placé près de l'arrivée. Les secouristes pourront déclarer hors course un coureur pour des raisons médicales et de sécurité. En cas d'accident d'une personne, tout concurrent est tenu à porter assistance ou de prévenir au plus vite l'organisation (signaleurs, ou poste de secours).

6 - Droits à l'image.

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

7 - Parcours.

Pour le 5 km, le parcours comprend une seule boucle. Pour le 10 km, le parcours comprend deux boucles. Seuls les vélos ainsi que les véhicules de gendarmerie, de secours sont autorisés à circuler sur le parcours. Des signaleurs seront placés sur le parcours afin d'éviter toute tricherie. Le ravitaillement pour le 5km et 10km, fourni par l'organisation est strictement réservé aux concurrents. Le ravitaillement personnel est autorisé.

Nous rappelons également que aucun accompagnement n'est autorisé (chiens, vélos etc...)

8 - Retrait des dossards

Le retrait des dossards se fera à la Salle Armand Druon - Grand Rue du Capitaine Coussette le samedi 16 novembre 2019 de 14h à 18h ou le jour de la course dimanche 17 novembre dès 8h30 jusqu'à 30 mn avant le départ de la course. Il conviendra de présenter la licence ou la copie du certificat médical ainsi qu'une pièce d'identité ou des copies (pour les dossards d'une équipe à récupérer).

Cession de dossard : aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

9 - Assurance / Responsabilité.

Les organisateurs ont souscrit une responsabilité civile et l'association RRM Annezin décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats ou futurs qui pourraient survenir aux concurrents du fait de la participation à l'épreuve.

10 - Acceptation du règlement.

L'inscription à l'une des épreuves de l'Annezinoise 2019 vaut l'acceptation sans réserve du règlement ci-dessous.